

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

## La croissance, une question de rythme

Certains de nos concitoyens pensent que la prospérité vaudoise actuelle est une bulle proche de l'éclatement. Ils pressent l'Etat d'agir et de prendre des mesures dans le sens d'une décroissance organisée. Mais la décroissance volontaire est si contraire à la nature humaine et à la vie en général qu'elle nécessiterait – sans certitude de réussir – une mainmise sans précédent du pouvoir étatique sur tous les domaines de l'activité humaine, sur la recherche scientifique et technique ainsi que sur l'industrie, bien entendu, mais aussi sur la natalité. Ses partisans les plus caricaturaux sont les néo-malthusiens de l'organisation *Ecopop*, qui se préparent à lancer une initiative fédérale pour limiter la croissance de la population à 0,2% par année. Ces gens-là manifestent curieusement – ou logiquement, si l'on est d'avis que les extrêmes se touchent – la même prétention à maîtriser le monde que les technocrates qu'ils abhorrent.

Nous croyons quant à nous que tout Vaudois devrait être reconnaissant et heureux qu'on en ait à peu près fini avec une dette disproportionnée qui nous affaiblissait face à nos voisins et à la Confédération. Heureux aussi que le Canton puisse recommencer à investir dans des travaux trop longtemps repoussés.

Pour le conseiller d'Etat Pascal Broulis<sup>1</sup>, notre réussite économique est le résultat d'une authentique production de richesses, qui se manifeste notamment par l'augmentation de nos exportations. Ce n'est pas une surchauffe artificielle, mais une situation économique nouvelle et durable: «Il s'agit d'accompagner cette croissance, surtout pas de la stopper», dit notre argentier.

On peut ne pas partager entièrement son optimisme, il n'en reste pas moins qu'un minimum de croissance économique est nécessaire, ne serait-ce que pour incorporer les nouveautés techniques à la vie ordinaire et pour supporter matériellement la longévité accrue et coûteuse de nos concitoyens.

Cela dit, le critère fondamental de jugement et de décision d'un gouvernement, ce n'est pas la croissance, mais le bien commun, qui se formule prioritairement en termes d'unité nationale, d'affirmation collective de soi et d'indépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Le bien commun demande que le mouvement de prospérité s'étende à toutes les régions du Canton et profite à l'ensemble de la population. Il impose aussi que la croissance ne se fasse pas au détriment de notre identité.

Nous ne disons rien qui ne soit connu de tous quand nous affirmons que la croissance actuelle se fait avant tout sur les bords du Léman; que la facture sociale augmente à peu près à la même vitesse que la prospérité; que la réalité vaudoise est mitée – pour reprendre un terme à la mode – par une immigration laissée à elle-même; que le littoral lémanique souffre en particulier de l'afflux de ces immigrés haut de gamme, cadres des

grandes entreprises que nous nous efforçons d'attirer, qui vivent entre eux sans manifester d'intérêt pour le destin du Canton et qui sont prêts à le quitter d'un jour à l'autre.

De communauté enracinée, le Canton est menacé de se transformer en une zone anonyme de délocalisation à la disposition occasionnelle de multinationales vagabondes.

En parlant de la participation de tous à la prospérité, nous ne pensons pas tant à la redistribution des richesses à travers l'impôt qu'à la cohérence entre les différentes activités économiques et la société dans son ensemble: si la Suisse se tire si bien d'affaire, et depuis si longtemps, c'est qu'elle a toujours assuré cette cohérence grâce à une évolution technique et économique suffisamment lente pour intégrer à la croissance tous les changements sociaux que celle-ci entraînait.

La maîtrise de la croissance, c'est surtout la maîtrise de son rythme.

Le bon rythme tient compte de ces exigences syndicales, régionales, morales, psychologiques que les progressistes de droite ou de gauche nomment indistinctement «forces de résistance». C'est bien là le problème, car un tel rythme est nécessairement plus lent que celui d'une croissance purement économique, *a fortiori* d'une croissance purement financière. Ceux qui s'y soumettent s'en trouvent moins compétitifs, en tout cas à court terme. C'est aujourd'hui considéré comme inacceptable.

Que peut faire l'Etat face à la croissance? Il peut la faciliter en réalisant à temps les travaux d'infrastructures qui relèvent de sa compétence, en particulier dans le domaine des transports, de l'énergie et de la sécurité. Il peut aussi éviter de pénaliser les entrepreneurs par une fiscalité spoliatrice ou une bureaucratie vétilleuse.

En sens inverse, que peut-il faire pour freiner quand la machine s'emballa, et pour imposer à la marche de l'économie un rythme supportable pour la population? Mieux maîtriser l'immigration? Ce serait la moindre des choses, mais l'omniprésence du principe égalitaire et d'englobants engagements internationaux l'empêchent d'agir avec une rigueur suffisante. Conduire une politique anticyclique, retenir ses propres commandes dans les périodes d'euphorie pour les passer dans les époques creuses? Sans doute, mais c'est maintenant qu'on a besoin d'une double troisième voie entre Lausanne et Genève. Pas dans trente ans. La marche d'action est étroite.

Ce qu'on peut en tout cas demander au gouvernement vaudois, c'est de ne pas forcer la vapeur, de ne pas soumettre notre droit aux exigences de la croissance à tout crin, de ne pas sacrifier notre manière de vivre à la crainte de se retrouver dans une situation de disette.

C'est pourtant ce qu'il fait quand il prétend aujourd'hui «mettre l'accent sur la lutte contre cette thésaurisation des ter-

rains constructibles dans les centres, notamment à travers une révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), dont il autorisera prochainement la mise en consultation. Ainsi, un droit d'emption permettrait, à certaines conditions, aux communes d'acheter des terrains constructibles sur lesquels rien ne serait bâti. Le Gouvernement prévoit également de favoriser les remaniements parcellaires, empêcher la sous-utilisation du potentiel constructible des parcelles et taxer davantage les terrains constructibles non utilisés.»<sup>2</sup> Un propriétaire se donne le luxe de conserver une oasis de verdure dans un ensemble densément construit? Qu'il soit dénoncé et taxé, en attendant d'être exproprié, pour crime de lèse-croissance!

Sans doute l'offre de terrain à bâtir est-elle gravement insuffisante dans certaines parties du Canton, ce qui conduit à une augmentation vertigineuse des prix et des loyers. Mais avant de s'en prendre au droit de propriété, on devrait d'abord se demander si cette hausse disproportionnée n'est pas un nouveau signal d'alarme nous indiquant que notre rythme de croissance outrepassa nos capacités actuelles.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> «Monsieur le président, où en est le canton de Vaud?», 24 heures du 26 avril 2011.

<sup>2</sup> Communiqué du BIC (Bulletin d'information et de communication du Canton de Vaud) du 29 mars 2011.

## Revue de presse

### Nivellement

Dans *Libération*, un journaliste français, en relation avec la campagne électorale présidentielle hexagonale, en appelle à finir avec «la dictature du charisme» et souhaite un système à la Suisse avec «institutions compliquées, débats techniques et responsables tournants, donc inconus».

Ariane Dayer rétorque, dans *Le Matin Dimanche* du 1<sup>er</sup> mai:

*La vision est injuste, vraiment. Depuis longtemps, la Suisse n'a plus à rougir. Elle a largement rattrapé ses voisins au plan de l'ineptie cathodique et de la sur-enchère de petites phrases vaines. Les présidents des partis PLR et PDC l'ont encore prouvé cette semaine, se renvoyant la balle d'un ping-pong fielleux. Les cantons ne sont pas en reste, emplis de duels rocambolesques et de stratégies contradictoires. Comme les partis ne savent plus avec qui faire alliance, ils jouent à la bague d'or.*

*[...] Nous voilà donc réconfortés: chez nous aussi, les querelles de personnes remplacent le débat de fond. Sur le plan de la quête du sens, nous sommes dans la bonne moyenne européenne. Au sous-sol.*

Encore cinq mois de chamailleries de caisse à sable fédérale... et les Vaudois joueront six mois de prolongation autour de la leur!

Ph. R.

### L'idéalisme politique et ses méfaits

Comment se débarrasser de Kadhafi? A défaut d'une bombe bien ajustée, comme tout serait plus simple s'il acceptait de se retirer quelque part avec toute sa clique! Mais où donc aller? Dans *La Liberté* du 19 avril («Les pays d'exil avaient du bon»), M. Pascal Bertschy tient ces propos non-conformistes:

*Les États occidentaux veulent tellement répandre le Bien sur terre que, du coup, ils se croient dispensés d'être malins. Ou d'avoir un peu de bon sens. Ainsi, le week-end dernier, on a pu lire que le gouvernement américain se donnait en ce moment un mal de chien pour*

*trouver un pays susceptible d'accueillir chez lui Kadhafi et sa famille. Vrai casse-tête! Et preuve qu'en éradiquant les pays d'exil, la communauté internationale a commis une sottise dont elle se mord déjà les doigts.*

*A l'ONU comme dans les chancelleries, on aurait dû réfléchir avant de déclarer le dictateur libyen et ses fils indésirables partout à la surface du globe. [...]*

*Ne pas s'étonner après, de voir tel tyran se défendre avec la férocité d'un fauve. Faute de pouvoir fuir quelque part avec femmes, enfants et valises pleines de billets, il n'a pas d'autre option que de faire tirer sur son peuple. [...]*

*Au siècle dernier, quand la realpolitik était de rigueur, c'était plus commode. Avec elle, il ne s'agissait pas de monter triomphalement le grand escalier de l'humanisme. Ça se jouait à l'échelle humaine et dans un monde très imparfait, où divers pays étaient disposés à accueillir les dictateurs en passe d'être déchus. [...]*

*On a de cette manière trouvé des issues pacifiques à bien des conflits, on a écourté nombre de guerres civiles et, de fait, épargné beaucoup de vies. La justice, hélas, n'y trouvait pas son compte. Un autocrate finissant ses jours au soleil, sans avoir eu à répondre de ses crimes, si ce n'était pas révoltant! Le monde tournait pourtant ainsi. Autour de l'idée que la politique n'était ni juste, ni injuste. Elle était seulement, au gré des événements, bienfaisante ou néfaste.*

*A ce sujet, du reste, le dernier grand homme du XX<sup>e</sup> siècle s'était fait chicaner. Se souvenir de l'engueulade internationale prise par Nelson Mandela en 1999, à la fin de son mandat, quand le président sud-africain se proposa d'accorder l'asile à Slobodan Milosevic... [...]*

Acculé, Kadhafi n'a pas d'autre choix que de résister. Quant aux gens de l'OTAN, ils seront peut-être contraints, s'ils ne veulent pas perdre la face, de débarquer un jour en Lybie. Et s'ils sont logiques, d'aller entreprendre la même opération en Syrie, ou ailleurs, avec la bénédiction de l'ONU. E. J.

## La communauté perdue

A quoi rêvent nos contemporains? Veulent-ils participer à la fête perpétuelle de la démocratie mondialisée? Souhaitent-ils que l'on continue à «briser des tabous»? Désirent-ils le risque zéro, des montres Rolex, des réseaux de communication toujours plus performants, une sexualité libre et épanouie, encore plus de femmes au pouvoir?

Peut-être pas. S'il est vrai que l'art cinématographique illustre les rêves d'une époque, trois films récents nous persuadent qu'une partie du public a des exigences différentes de celles que les médias laissent habituellement filtrer.

Nous avons beaucoup aimé en son temps le film *the Queen*, de Stephen Frears. On y voyait Tony Blair, très respectueux – contrairement à son épouse républicaine – des usages de la monarchie, s'employer avec la reine Elisabeth II, tout imprégnée si ce n'est caparaçonnée de traditions et de sens du devoir, à protéger le royaume des méfaits occasionnés par la balourdise du prince de Galles et les éclats de la princesse Diana, puis par le décès accidentel de cette dernière.

Aujourd'hui c'est *le Discours d'un roi* qui remporte un succès tel qu'on ferait bien d'en rechercher les causes.

Albert, futur George VI, y apparaît d'abord comme un Anglais très moyen, sorti à peine de l'ère victorienne, coin-

cé, maladroit, effacé, dominé par un père rigide et une mère peu aimante. En plus, il est bègue et ne parvient pas à aligner trois mots. Son frère aîné, brillant et mondain, succède à George V sous le nom d'Edouard VIII, puis abdique parce qu'il veut, anecdote connue, épouser une Américaine divorcée. Son petit frère Albert accède alors au trône. Avec l'aide de son épouse et d'un acteur australien raté devenu orthophoniste, il tente de remédier à son bégaiement. Les progrès sont lents, mais George est si conscient du rang qu'il doit tenir qu'il finit par se maîtriser plus ou moins. Nous sommes en 1939, Hitler «dit n'importe quoi mais le dit bien». La guerre est déclarée; la nation inquiète attend que son roi lui parle. Une des dernières scènes du film montre George parvenant, sous la conduite de son maître australien, à dire les mots qui galvaniseront ses sujets, rassemblés aux quatre coins de l'Empire autour des postes de radio. Albert s'est véritablement hissé au-dessus de lui-même, il est enfin devenu George en train d'exercer son métier de roi et de guider ses sujets attentifs, dans les pires difficultés qu'ils aient eu à affronter.

Dans *les Chemins de la liberté*, de Peter Weir, film librement inspiré d'un livre racontant une histoire vraie<sup>1</sup>, un groupe de prisonniers s'évade du Goulag. La petite troupe est dirigée par un officier polonais que ses compagnons

ont jugé pourtant «trop gentil» et incapable de survivre en milieu concentrationnaire. Homme droit, il a en effet refusé de s'insérer dans l'économie mafieuse du camp et de piétiner les plus faibles pour un morceau de pain. «Ta gentillesse te perdra», lui dit un Américain qui s'enfuit avec lui. Ses compagnons le suivent, même un dénommé Valka, «droit commun» dont la poitrine est tatouée des têtes de Lénine et Staline, «ces grands hommes qui ont pris aux riches pour donner aux pauvres». Valka se soumet à l'officier polonais, mais refusera la liberté qui s'offre à lui à la frontière mongole, trop attaché qu'il est à la «patrie soviétique». Après avoir longé la Léna et le lac Baïkal, traversé la Mongolie, le désert de Gobi et l'Himalaya, quatre membres du groupe arrivent aux Indes, grâce à l'opiniâtreté du chef, à la confiance que son courage et sa droiture inspirent.

Le film *les Femmes du sixième étage* relève sans doute de la romance, mais révèle aussi l'attrait qu'un groupe uni exerce sur un homme isolé. M. Joubert, bourgeois parisien interprété sobrement par Fabrice Lucchini, mène une vie rangée. En 1962, sa famille se décompose peu à peu: sa mère meurt, sa femme de ménage bretonne démissionne, son épouse futile ne le remarque plus, ses enfants partent en pension. La «filiale bretonne» étant épuisée, il se voit contraint d'engager

Maria, une Espagnole, habitant avec cinq de ses compatriotes au sixième étage insalubre de l'immeuble de M. Joubert. Les Espagnoles, catholiques pratiquantes, forment une communauté soudée, fière, dévouée et joyeuse. Le lien est si fort entre ces femmes qu'elles intègrent sans problème une communiste antifranquiste dont les parents ont été exécutés durant la guerre civile. M. Joubert, homme au demeurant aimable et bienveillant, quoique routinier, est attiré par la vitalité de ces femmes, notamment par celle de Maria... Il trouve en leur compagnie la famille qui lui manquait, et l'amour, comme il se doit dans une romance qui finit bien...

Voici ce à quoi applaudit aussi le public d'aujourd'hui: l'existence de communautés liées autour d'un chef pourvu d'une autorité fondée non sur l'élection, mais sur les traditions ou la foi; la droiture, la bienveillance, le courage, l'obéissance au devoir, des vertus donc, s'exerçant en dépit (ou plutôt à cause) de circonstances pénibles; des biens qui ne s'achètent pas, qui ne sont pas source de plaisir immédiat, qui ne sont pas «gérés» par des réseaux commerciaux...

JACQUES PERRIN

<sup>1</sup> Slavomir Rawicz: *A marche forcée*, Phébus, Paris 2002 (réédition due à l'initiative de Nicolas Bouvier).

## Notre séminaire: Ecole vaudoise, enfin un vrai choix!

### Le système le meilleur

Au début de son exposé, M. Delacrétaz nous a invités à regarder l'Ecole vaudoise bien en face. Car elle existe, non comme un système abstrait, mais comme une réalité. Elle évolue au fil de l'histoire, avec ses milliers de maîtres et ses dizaines de milliers d'élèves. Au lieu de raisonner dans le vide, il faut réfléchir à partir de cette réalité concrète d'une institution qui dépend de la réalité sociale et professionnelle de notre Canton. Ce n'est que de cette manière que l'on parviendra à changer l'Ecole selon son rythme, en fonction de ses insuffisances et de ses besoins.

Le manque de connaissances des élèves qui sortent de l'Ecole atteste qu'une réforme du système scolaire s'impose, comme le confirment de nombreux maîtres d'apprentissage qui déplorent le mauvais niveau de leurs apprentis, en particulier dans les disciplines de base (français, mathématiques).

Quoi qu'en disent les prophètes de la pédagogie moderne, l'Ecole existait avant la réforme EVM, avant le socio-constructivisme et l'émergence de sa

notion abstraite de «sujet épistémique». En langage commun, il y a des élèves qu'il faut instruire et préparer pour leur future carrière. Notre conférencier salue la persévérance des parents et des enseignants qui poursuivent leur travail en dépit du chaos provoqué par les réformes incessantes du système. Malgré les exigences et les évaluations toujours revues à la baisse, certains instituteurs, convaincus qu'il faut donner aux élèves une solide éducation dans les disciplines de base, continuent d'enseigner le vocabulaire, de faire des dictées et d'exercer les livrets et le calcul mental.

Olivier Delacrétaz revient sur la question de la dévalorisation de la VSO en braquant le projecteur sur l'ancestral préjugé académique qui consiste à hiérarchiser les activités humaines en fonction de leur niveau d'intellectualité. Le problème s'aggrave lorsque le préjugé égalitaire vient s'ajouter au préjugé académique. La formation universitaire n'est plus seulement une aspiration, elle devient un droit; ne pas y parvenir, c'est à la fois échouer et être victime d'une injustice. La conséquence directe de cet engouement pour les formations intellectuelles est de faire passer les métiers non académiques au rang de sous-métiers et de générer une peur panique des instruments sélectifs tels que toute forme d'évaluation et de redoublement. S'ensuit la mise en place de structures d'appui, de remédiations à l'infini, de compléments, etc. En réalité, la solution n'est pas de revaloriser les élèves de VSO, mais bien plutôt de prendre conscience de ce préjugé et de l'importance de ventiler l'intelligence dans tous les domaines de la vie professionnelle. «Il faut des neurones partout» précise notre conférencier.

Toutefois, ce n'est pas le rôle premier de l'Ecole de privilégier la formation manuelle car elle est le lieu proprement dit de la formation intellectuelle. Elle a pour tâche de dispenser les connaissances scolaires, elle ne peut pas tout faire. Il faut qu'il y ait un véritable dialogue entre l'Ecole et les métiers et que chacun joue son rôle. L'Ecole doit être attentive à ne pas dévaloriser les formations manuelles et parallèlement, il appartient aux patrons de montrer quel est l'intérêt de leur activité afin de donner aux élèves l'envie d'apprendre un métier<sup>1</sup>.

Le contre-projet LEO ne va pas du tout dans le sens des principes sensés qui viennent d'être énoncés. Il renforce le préjugé académique: au lieu de préparer les élèves qui ont moins de facilité à l'école à l'apprentissage d'un métier, il supprime la VSO pour donner à tous la «chance» d'échapper à une formation manuelle. Il cède à l'obsession égalitariste et à la phobie de l'échec en édulcorant le système de notes et en diminuant les exigences de promotion au degré supérieur. Dans la droite ligne des précédentes réformes de l'Ecole vaudoise, il ne donne pas de véritables réponses au problème de l'insuffisance des connaissances scolaires des élèves.

Loin de se laisser séduire par l'idéologie dominante et les effets de mode de la pédagogie, les auteurs de l'initiative «Ecole 2010» cherchent à répondre le plus adéquatement possible aux défis posés à l'Ecole vaudoise. Enseignants et parents d'élèves, ils sont aux prises avec les réalités scolaires, ce qui leur permet d'adopter une approche empirique, pragmatique, prudente et pleine de bon sens.

L'initiative a le mérite d'être claire et précise. On peut ne pas adhérer à chaque détail, mais cela n'affaiblit en rien sa cohérence et sa qualité globale. Les objectifs scolaires sont explicites et détaillés pour chaque niveau et chaque branche, laissant une grande autonomie méthodologique aux enseignants tout en précisant quels sont leurs responsabilités et les buts pédagogiques qu'ils doivent atteindre. Après l'échec de la méthode constructiviste, «Ecole 2010» propose de revenir aux méthodes de pédagogie explicite qui permettent à l'enfant d'acquérir de véritables connaissances basées sur un apprentissage graduel et structuré selon des règles bien définies que l'enfant doit connaître et être capable d'appliquer. L'initiative prévoit également une évaluation plus claire au moyen des notes et des moyennes dès la première année primaire et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, ce qui permettra d'évaluer précisément les capacités scolaires des enfants. Pour préparer les élèves à leur formation future, l'enseignement des branches principales sera renforcé, particulièrement au niveau de la VSO qui présente de grandes lacunes.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire au sujet de l'initiative «Ecole 2010»; nous nous sommes contentés de mentionner les points essentiels.

Nous concluons avec les mots de M. Delacrétaz: «Maintenant, vous votez ce que vous voulez.»

COSETTE BENOIT

<sup>1</sup> Cette remarque fait écho à la conférence de M. Gaudard, maître d'apprentissage, lors de la première soirée de notre séminaire.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## « Une armée de mauviettes »

### Un exemple de malhonnêteté journalistique

« Vous allez voir un échantillon du soldat suisse de 2011 et il n'a rien de dissuasif... » C'est ainsi que M. Jean-Philippe Ceppi annonçait sur TSR 1 le Temps Présent de jeudi 17 mars: « Une armée de mauviettes », un reportage de Heikki Arekallio et Axel Roduit<sup>1</sup>.

Les journalistes filment le quotidien d'une section de lances-mines romands de l'école de recrue d'infanterie 3 (ER inf 3) à Bière. Les premières prises sont faites lors de la diane. La voix off commence par regretter que le réveil ne soit plus hurlé par un sergent-major tourneur de lits. Au déjeuner, un gros plan sur des morceaux de tresse, accompagné des commentaires du quartier-maître<sup>2</sup>, fait bien comprendre que désormais, la vie en caserne, c'est l'hôtel. La première conclusion à laquelle aboutit le journaliste est que nos soldats sont chouchoutés: « Moins bien dans ses bottes, moins fort dans sa tête. »

Interrogé, le colonel EMG Tuscher, commandant de l'ER inf 3, est contraint d'admettre qu'au fil du temps, l'armée a dû s'adapter au nouveau profil physique et psychique de ses recrues. Car si d'un côté le nombre de soldats en surcharge pondérale a augmenté, la résistance au stress des recrues semble plus faible qu'il y a vingt ans et les visites médicales plus nombreuses. On notera comment le journaliste tente de faire dire au colonel que ses recrues sont des « lopettes »...

Sur le terrain, les journalistes suivent une journée d'instruction. Ils filment une séquence d'entraînement au lancer de la grenade combiné à l'appui-feu d'un binôme. Et là, force est de reconnaître que les recrues filmées ne sont pas des foudres de guerre. Le premier lâche sa grenade en caoutchouc avant de la lancer en se prenant le bras dans la sangle de son fusil. Le second tire manifestement (à blanc) dans la motte de terre située trois mètres devant lui...

Mais que diable! C'est à cela que sert l'instruction: mener au même niveau des soldats aux capacités intellectuelles et physiques différentes. C'est ici manifeste. Ce sont les plus faibles qui ont été filmés et montrés.

Un long passage est consacré à la façon dont des recherches sont menées pour améliorer les vêtements de nos soldats. Y est évoqué le programme pour la fourniture à la troupe de chaussettes anti-cloques. On y présente aussi la nouvelle gamme de vêtements thermiques – faits sur le modèle de certains vêtements de sport – donnée à la troupe depuis une demi-douzaine d'années. Le journaliste ne commente pas outre mesure et se contente d'interviewer. Le ton est pourtant très clair: Mais pourquoi dépenser des millions en vêtements confortables, lors même que la guerre n'est pas censée être confortable. N'est-ce pas la preuve que nos soldats sont des mauviettes? Les auteurs du reportage eussent bien fait d'aller se renseigner sur le matériel des GI's en Irak ou en Afghanistan.

Il en va de même avec la nourriture sur le terrain. On parle des « petites attentions de l'armée suisse pour ses recrues ». On ironise sur le fait que les soldats mangent chaud alors qu'il y a vingt ans on leur servait encore « des boîtes de singes et de la tambouille ». Le musulman de la section remarque qu'il a droit à un régime particulier sans porc. Là encore, le ton est à l'ironie; alors que ces mêmes journalistes eussent crié à la discrimination si ce régime sans porc n'existait pas. Ainsi « la cuisine militaire s'est adaptée aux exigences de sa clientèle », si on en croit le commentateur. Comme si le soldat était devenu client et l'armée club de loisirs... L'ironie est au sommet lorsque sont dévoilées les nouvelles installations de cuisine de campagne à deux cent cinquante mille francs pièce: « L'armée suisse sera au

moins certaine de gagner la bataille des fourneaux. » Faut-il rappeler qu'il y avait déjà des cuisines de campagne durant les guerres romaines?

Les journalistes déplorent également que l'ordre en chambre ne soit plus aussi strict qu'il le fut jadis. Et c'est un colonel EMG qui doit leur expliquer que l'ordre en chambre comme fin en soi – entendons par là les brosse à dents au millimètre – n'a aucun sens. Surtout à une époque où les recrues cherchent à comprendre les raisons de leur présence à l'armée. « Il vaut mieux leur donner une instruction crédible », affirme le colonel Tuscher.

Enfin, illogisme suprême, la discipline est déclarée affaiblie, simplement parce que la prison de la caserne est vide.

\* \* \*

Le reportage est ainsi fait que deux voix ont la possibilité de s'exprimer, la voix officielle, celle qui forme des « lopettes », et la voix de l'opposition, celle qui ne veut pas de « lopettes ».

Celle-ci est régulièrement illustrée par des extraits d'un film de propagande de 1963, *La Suisse vigilante*, dans lequel des grenadiers de montagne font une impressionnante démonstration de force à coups de mitrailleuse et de lance-flamme. Le journaliste commente: « C'était une armée suisse qui formait plus que des soldats, des hommes capables de défendre la nation. » La TSR ne nous avait pas habitués à ce ton-là.

La parole est alors donnée à l'ancien lieutenant-colonel des grenadiers Herman Suter, président du groupe Giardino. Il commence son intervention en affirmant que chaque soldat suisse devrait être un grenadier. D'un bellicisme hargneux qu'exagère une doublure théâtrale, il martèle qu'une armée doit se préparer à la guerre et que cette préparation ne tolère aucun confort.

En réalité, ce que les auteurs de ce reportage préconisent, c'est simplement la suppression de l'armée. Leur militarisme à l'ancienne sonne faux. Ce reportage, dissimulé derrière l'argumentation nostalgique d'un ancien grenadier de montagne, n'a d'autre raison d'être que de donner une arme de plus à l'arsenal du combat antimilitariste. L'argument est le suivant: « Voyez notre armée, voyez ces mauviettes. C'est pour leur petit confort que nous dépensons des milliards. Autant tout arrêter. »

Sans compter que si les conditions d'entraînement étaient vraiment très dures, ces mêmes journalistes viendraient crier au scandale et aux millions dépensés par pure sadisme tortionnaire.

Nous ne pouvons néanmoins que regretter que l'armée ne prenne pas l'initiative – principe essentiel du combat – de prendre ce genre de reportage par le flanc en diffusant ses propres films<sup>3</sup>, avec une doublure francophone qui ne soit pas celle d'une publicité pour Ovomaltine.

Quoi qu'il en soit, pour arriver à leurs fins, les auteurs du reportage ont dû feinter, filmer les plus maladroits, déformer la réalité et surtout, ironiser à outrance. En fait, s'il faut recourir à ces moyens perfides pour s'en prendre à l'armée, c'est peut-être que sur le terrain, elle ne va pas si mal.

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> Le reportage peut être visionné sur le site [www.tsr.ch/emissions/temps-present](http://www.tsr.ch/emissions/temps-present).

<sup>2</sup> Dans l'armée suisse, un quartier-maître est l'équivalent au niveau du bataillon d'un fourrier au niveau d'une compagnie; il est, entre autres, responsable de la subsistance.

<sup>3</sup> Nous avons toujours considéré que de passionnants reportages pourraient être effectués sur nos épaules d'officiers comme *Le Matin* l'avait fait le 13 novembre 2010. <http://www.lematin.ch/actu/suisse/prets-combat-348539>.

### On nous écrit: Lavaux, vote populaire et cascade

Vos vues sur Lavaux (La Nation du 8 avril 2011), j'en ai pris connaissance avec la sympathie qui nous lie, mon avis fût-il à l'opposé du vôtre. Chacun apprécie votre souci des faits précis et une sagesse teintée de bonhomie confiante. Mais celle-ci peut-elle nous rassurer face à une région bel et bien menacée? Vous minimisez l'impact de quelques constructions nouvelles, mais nous n'avons là que la pointe de l'iceberg. Plus de vingt projets sont recensés, non point des rénovations mais des bâtiments « conséquents » au stade du permis de construire. Considérez à quelle cadence se banalisera Lavaux les prochaines années! Les lecteurs savent-ils qu'en cette région qu'on croit préservée, marquée du sceau de l'Unesco, il reste, même réduites, bon nombre de zones à bâtir?

Les dispositions réglementaires officielles, d'hier et en projet, si tatillonnes qu'elles paraissent, sont une interprétation laxiste de la préservation solennelle prescrite dans la Constitution par une forte majorité populaire (Sauver Lavaux I et II). Félicitons-nous dès lors que le Canton de Vaud se soit doté d'une arme juridique rarement utilisée et qui effraie apparemment l'establishment: l'initiative législative. Les citoyens peuvent requérir de dire oui ou non à une loi plus stricte, entièrement rédigée. L'initiative de 2009 (Sauver Lavaux III) empêcherait le grignotage du précieux territoire. Elle a recueilli plus de 20'000 signatures, le double du nombre requis. J'estime scan-

dalez que les pouvoirs politique et judiciaire du Canton ne l'aient pas soumise aux urnes. Elle a été passée à la trappe. Retour donc à l'embrouillamini d'instances multiples qui profite aux malins. Le peuple, sans ce refus, aurait pu entendre votre camp et le mien développer chacun ses arguments et il aurait tranché. Tout au contraire la Cour vaudoise de droit administratif et public a invoqué, pour empêcher ce vote, le « droit supérieur » de la propriété. Je m'étonne que des juges n'aient pas reconnu la qualité de « droit supérieur » à une protection rigoureuse et constitutionnelle de Lavaux dont le peuple, grâce à l'action de Franz Weber, reconnaît, a voté le principe par deux fois.

Le Tribunal fédéral est saisi. Je souhaite qu'il donne raison à ceux qui ont lancé l'initiative législative car, comme le décrit Une heure en Lavaux, le petit livre des Editions Xenia, la confusion s'accroît, juridique, politique et dans le terrain. Les décisions sur le bâti prises par l'administration irritent tout à la fois vignerons, bâtisseurs et protecteurs. Au mille-feuille des organismes existants, le Conseiller d'Etat Mermoud veut ajouter une couche de plus, avec une nouvelle Commission consultative.

Elle ne résoudra rien. Elle sera composée et régie de manière à majoriser les protecteurs, porte-parole d'une majorité populaire. Vous-même, tout comme M. Mermoud, aimez l'idée de raviver le pouvoir des communes, qui ne rêvent que de

ça, mais comme il s'agit d'un territoire absolument exceptionnel de notre patrimoine, ne craignons pas d'être clairs. A son égard et considérant la pression qui pèse sur tous nos paysages, il importe qu'une volonté politique se réaffirme à l'échelle du Pays de Vaud. Les constructions admises en Lavaux doivent être définies selon une loi votée souverainement par le peuple.

Les communes au cours des années n'ont certes pas manqué de mérite, mais s'il leur fut aisé de décider une protection absolue du Dézaley, vignoble réputé et superpentu, elles ont maintes fois cédé aux constructions malencontreuses sur les marges. Toute banalité acceptée en appelle d'autres et dégrade l'ensemble de la région. Les villages et hameaux, silhouettes caractéristiques qu'on vient du monde entier admirer dans les vignes, peuvent demain être défigurés. A l'égard des habitants, et de leur part aussi, un effort commun devrait tendre à introduire avec astuce et prudence dans la masse du bâti traditionnel les nouveaux espaces de vie qu'ils souhaitent et que vous évoquez.

Mais déjà nous n'en sommes plus aux décisions usuelles des organes communaux. Nous observons aujourd'hui la montée du pouvoir des experts, professionnels du paysagisme, du tourisme, de la promotion économique, de l'écologie, qui croient dominer la confusion des intérêts par la technicité. On les engage. Pour eux on débloque des crédits à des hauteurs qui font tousse les vignerons.

Vous citez l'aménagement du Forestay? Parlons-en.

Cette discrète cascade de Rivaz, au débit variable, est la seule sur tout le pourtour du Léman à bondir vers le lac en plein vignoble entre des rochers sous un dais de verdure. C'est un bijou paysager. Bravo pour la suppression d'une verrue qui déparait ce lieu méconnu! Rivaz a démolit les moulins mastoc, en aval, entre route cantonale et ligne du Simplon. Mais regardez mieux, je vous prie, ce qu'est devenue la petite gorge dans sa verticalité sauvage, comme une peinture chinoise! Elle a été « mise en valeur » par un parking. Un chemin aurait dû conduire à un petit parc. Spécialistes de l'aménagement et commission spéciale ont préféré « exploiter le site ». Vous applaudissez qu'à côté de la cascade on ait coincé le Vinorama, parallélépipède rectangle pour la promotion de nos crus. « Réussite architecturale », écrivez-vous, « parfaitement intégrée au site ». Les bras m'en tombent. Absurdement placée, même du point de vue de l'accès! On a cherché, c'est vrai, à camoufler cet attentat contre le site naturel par une installation artistique. Elle serait belle ailleurs.

Coût annoncé de la chose: 12 millions. Je comprends le dépit du vigneron qui souhaitait refaire son mur de vigne en pierres et, ne recevant aucune aide à son niveau, a dû choisir à contrecœur le béton.

BERTIL GALLAND

## Aménagement du territoire et plan directeur cantonal: et les communes?

Le Plan directeur cantonal (PDCn) actuel est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2008; il remplace le plan initial de 1987. Chaque canton doit faire approuver son plan directeur par le Conseil fédéral, après un examen attentif de l'Office fédéral du développement territorial. Le Grand Conseil, compétent pour adopter le PDCn, a modifié dernièrement, en novembre 2010, son ouvrage, à la demande expresse du Conseil fédéral.

Le premier plan de 1987 était souvent considéré comme un exercice de style exigé par la législation fédérale mais qu'on avait tendance à oublier au fond d'un tiroir. Tel ne semble plus être le cas depuis 2008.

### A quoi sert le PDCn?

L'aménagement du territoire est affaire communale. Chaque commune établit son plan de zones (plan général d'affectation, plan partiel, plan de quartier, etc.) qui définit le sort de chaque parcelle et indique, dans un règlement lié au plan, quelles sont les règles qu'il faut respecter pour obtenir un permis de construire. Le plan d'affectation, proposé par la Municipalité, est soumis à l'enquête publique et approuvé par le Conseil communal ou général. Il est ensuite ratifié par le Département cantonal de l'économie, actuellement en charge de l'aménagement du territoire. Les opposants à une telle planification ont la possibilité, si leur intervention est rejetée, de déposer un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Mais avant de pouvoir soumettre un plan d'affectation à l'enquête publique, la Municipalité doit présenter son projet à l'examen préalable du Service cantonal du développement territorial (SDT). C'est là que le PDCn déploie tous ses effets.

Le plan directeur n'a pas d'effet contraignant pour les particuliers. Il n'impose aucune contrainte directe aux propriétaires. En revanche, il a un effet obligatoire pour les autorités, qu'elles soient cantonales ou communales. Dès lors, pour réussir son examen de passage devant le SDT, le plan d'affectation communal doit respecter toutes les règles, souvent fort contraignantes, du PDCn. Si tel n'est pas le cas, la copie est renvoyée à l'expéditeur, à charge pour lui de remettre l'ouvrage sur le métier afin que le nouveau plan soit recalibré.

Le nouveau PDCn contient deux «mesures» qui exigent précisément le recalibrage des zones à bâtir communales.

La mesure A11 a trait à la légalisation des zones à bâtir. On se borne à en citer ici quelques extraits pertinents: «[...] les communes justifient le dimensionnement de la zone à bâtir par des critères quantitatifs et qualitatifs [...] les communes effectuent l'analyse des besoins et des demandes réelles en zone à bâtir pour les 15 prochaines années. Cette analyse est fondée sur une évaluation multicritères. Le Canton recommande un ensemble non exhaustif de critères à l'attention des communes. Sur la base de cette analyse, les communes définissent les objectifs d'accueil des nouveaux habitants. Le Canton vérifie qu'en-dehors des centres, le taux de croissance estimé par la commune pour les 15 années suivant l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal ne dépasse pas le taux cantonal des 15 années précédant

son entrée en vigueur. Une marge d'appréciation est définie [...] Les communes évaluent la capacité résiduelle des zones à bâtir et le potentiel hors zone à bâtir, ainsi que les besoins supplémentaires en nouvelles zones à bâtir. Elles établissent également un programme d'équipement comprenant notamment la desserte en transports publics. Pour permettre à terme une densification des nouvelles zones à bâtir de faible densité, la valeur de la densité de ces nouvelles zones à bâtir ne peut pas être inférieure à un coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 0,4 [...]» Ce dernier point signifie qu'il faut pouvoir construire au moins 400 m<sup>2</sup> de plancher habitable sur une surface de 1'000 m<sup>2</sup> de terrain.

La mesure A12 concerne les zones à bâtir manifestement surdimensionnées. Là aussi, on se contentera de quelques citations: «[...] le Canton incite les communes dont les réserves dépassent au moins deux fois les besoins pour les 15 années suivant l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal à réviser leur Plan général d'affectation (PGA). La définition des besoins se fait au sens de la [...] mesure A11. Les autorités initient les éventuelles démarches foncières appropriées, notamment la péréquation, en adaptant le dimensionnement de leurs zones à bâtir aux besoins prévisibles et à leur capacité de financement des équipements correspondants. Le redimensionnement des zones à bâtir s'effectue [...] par le déclassement des terrains menacés par des dangers ou exposés à des nuisances graves [...] par le déclassement des terrains réservés à d'autres usages [...] par le déclassement des terrains non équipés, non construits depuis plus de 15 ans, qui ne font pas l'objet d'un projet à court terme, situés loin des dessertes en transports publics, situés loin des centres bâtis [...] les communes disposent de dix ans pour mener cette procédure, sauf celles qui ont révisé leur plan général d'affectation sur la base des lignes directrices 2002, qui disposent d'un délai de 15 ans [...]».

Il faut bien admettre que ces mesures, telles qu'elles sont ici résumées, doivent plonger nombre de municipalités dans la perplexité. Pour faciliter leur tâche, le SDT a élaboré un guide d'application de ces mesures en mettant en œuvre la Commission consultative d'application du plan directeur cantonal qui est, selon le PDCn, une «plateforme d'échanges entre l'Etat et les communes pour toutes les questions que peut poser l'application du plan directeur». Cette commission est composée de représentants du Canton, des communes et des associations professionnelles. Elle détermine notamment les critères d'évaluation des zones à bâtir et collabore à la rédaction, avec le Département en charge de l'aménagement du territoire, du guide d'application des mesures A11 et A12 intitulé «Dimensionnement de la zone à bâtir». Cette directive a été validée par le Conseil d'Etat le 26 janvier 2011.

A l'heure actuelle, la Commission consultative est composée, sans les suppléants, de deux représentants de l'Union des communes vaudoises, d'un représentant de l'Association de communes vaudoises, de deux représentants de la Fédération suisse des urbanistes, d'un représentant de l'Association transports et environnement, d'un représentant de la Chambre vaudoise immobilière

et de trois représentants du Service du développement territorial.

Le guide d'application est fort détaillé et les communes sont d'emblée averties: «La Commission consultative d'application du Plan directeur cantonal recommande vivement aux communes d'effectuer ce réexamen et de le soumettre à un examen préalable avant de lancer l'étude d'un plan d'affectation. En effet, aucun projet de développement ne saurait être autorisé par l'Etat s'il n'est pas conforme aux mesures A11 et A12 du Plan directeur cantonal: il est donc inutile de faire les frais d'études approfondies si ce préalable n'est pas satisfait». Les communes constatent aujourd'hui, mais un peu tard, que le PDCn est un outil d'aménagement du territoire que le Canton a maintenant décidé de mettre en œuvre.

Le SDT guide les municipalités et leurs mandataires, les urbanistes, en les prenant par la main pour «déterminer le périmètre du centre», pour les communes qui en ont un, «définir les besoins selon la croissance démographique programmée», «évaluer la capacité de développement résidentiel», «faire le bilan du réexamen de la zone à bâtir» et, éventuellement, «légaliser de nouvelles zones à bâtir» ou alors «déclasser une parcelle» si les zones à bâtir sont manifestement surdimensionnées. Des outils informatiques (tableau Excel) sont proposés. A cet égard, le «formulaire 3» intitulé «Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir» donne une idée de la latitude

laissée aux communes. Sur dix-sept cases à compléter, il y en a cinq qui sont des données fournies par le SDT, dix qui sont «calculées automatiquement sur la feuille Excel», et deux qui sont des données à compléter par la commune, soit la population programmée en 2023 dans le centre et hors du centre. Cependant, pour cette dernière case, le tableau invite à vérifier la conformité du chiffre donné par la Municipalité avec le chiffre calculé automatiquement par le tableau Excel sur la base des données du SDT.

Pour le cas où la zone à bâtir devrait être réduite, soit lorsqu'il y a obligation de déclasser des parcelles, les communes disposent d'un second guide intitulé «Cadre juridique fédéral pour le réexamen du dimensionnement de la zone à bâtir». Le SDT y explique ce qu'est la zone à bâtir au sens de l'art. 15 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, avec indication de ce qu'il y a lieu de faire en cas de risque de devoir verser une indemnité pour expropriation matérielle.

Les mesures très contraignantes adoptées par le Grand Conseil dans le Plan directeur cantonal lient les communes. La marge de manœuvre des municipalités a été pratiquement supprimée. Elles ne peuvent plus opérer de choix politique quant à leur développement.

L'aménagement du territoire communal est maintenant affaire cantonale.

J.-M. HENNY

## Le Coin du Ronchon

### Parti dans les décors

#### Du Très Grand au très petit

Certains lecteurs nous pressent de poursuivre ici la chronique des événements de Libye. Mais s'y passe-t-il seulement quelque chose qui mérite d'être commenté? Chaque semaine, les forces de la «Coalition» croient découvrir où se cache Kadhafi, bombardent le quartier en question, puis présentent leurs excuses en expliquant qu'elles ne visaient personne en particulier. Les Américains ont fait la même chose pendant dix ans en Afghanistan et au Pakistan avant de réussir à casser la baraque d'Oussama. Kadhafi, Ben Laden, c'est kif-kif (ou plutôt tifs-tifs: une fois dessus, une fois dessous). Bref, il n'y a rien là de très nouveau; c'est ce qu'on appelle le *droit international*. Tout au plus se prend-on à rêver parfois que ces méthodes expéditives réservées aux criminels internationaux puissent aussi être employées contre les délinquants «locaux» – si l'on peut dire – qui courent nos rues impunément.

En tous les cas, il apparaît peu probable que des élections aient lieu prochainement en Libye – puisque la «Coalition» a déjà décidé qui sont les représentants légitimes du peuple. En revanche, il y en aura cet automne en Suisse, et nos lecteurs comprendront que la présente rubrique accorde à celles-ci la priorité.

Dans le Canton de Vaud, les politiciens dits «de droite» qui s'apprentent à marcher sur Berne réalisent que, partant désunis, ils risquent de ne pas arriver du tout. Or, voici qu'une poignée de braves démocrates, s'affirmant bourgeois, ont décidé de réagir... en fondant un nouveau parti. Un parti destiné, cette fois, à rassembler largement les électeurs. Il a d'ailleurs déjà entrepris de rassembler, outre-Sarine, des citoyens qui étaient

autrefois membres de l'UDC mais qui s'y sont sentis mal à l'aise lorsque ce parti a commencé à avoir des idées. C'est donc – pour être exact – un parti suisse-allemand qui vient de créer une *Abteilung* dans le canton de Vaud, en se donnant la peine d'envoyer à la presse un communiqué en allemand *et* en français.

Ce nouveau parti promet de «s'engager avec conviction pour défendre les valeurs qui sont les siennes autour de trois mots clés: *harmonie, force et cohésion*». Que c'est beau! Certes, le texte passe un peu vite sur «les valeurs qui sont les siennes», mais il nous livre trois «mots-clés» – harmonie, force et cohésion – qui nous transportent d'émotion et qui, surtout, distinguent clairement cette formation politique de toutes les autres! Pour qu'on les distingue encore mieux, les dirigeants «bourgeois» du parti ont fièrement annoncé qu'ils soutenaient le nouvel impôt sur le travail revendiqué par le conseiller d'Etat socialiste Pierre-Yves Maillard.

Nous tairons ici le nom de ce parti. Par charité. Mais aussi parce que personne ne le connaît. Même ses responsables, dans les communiqués qu'ils adressent aux médias, réussissent à se tromper dans l'alignement des trois consonnes formant l'abréviation francophone! Dans le même ordre d'idées, ils ne savent pas libeller correctement leur adresse de courrier électronique: celle qui figure sur plusieurs de leurs communiqués officiels comporte une grossière erreur.

Dans ces conditions, on ne pourra pas vous en vouloir si, malgré tous vos efforts, vous ne réussissez ni à adhérer à ce parti, ni à voter pour lui aux prochaines élections.

LE RONCHON